

Assemblée Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau de Bretagne



APPCB

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CLE DE BRETAGNE

Février 2017

Constituée en juin 2011, l'Assemblée réunit tous les Présidents des Commissions Locales de l'eau (CLE) de Bretagne.

Pourquoi l'APPCB ?

Les membres de l'APPCB souhaitent participer à la gouvernance régionale et aux instances de réflexion et de décision dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques pour répondre aux enjeux bretons :

- ◆ La qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- ◆ La gestion équilibrée, partenariale et concertée de la ressource en eau

Quels objectifs ?

1. Mutualiser les connaissances, les outils, les informations
2. Favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes
3. Encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau avec des responsabilités accrues des CLE

« Les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité des milieux aquatiques sont les préoccupations communes des CLE. La Bretagne étant une région entièrement couverte par des périmètres de SAGE, les Présidents de CLE ont souhaité se rassembler au sein de l'APPCB. Outre la nécessité d'échanger, de confronter les dossiers et les expériences, il y a une volonté politique partagée d'inscrire la problématique de l'eau (gestion de la ressource, besoins et usages, préservation des milieux) dans les décisions relatives à la vie et à l'aménagement des territoires.

Les CLE ont un rôle majeur pour s'assurer d'un développement qui soit respectueux des milieux aquatiques réceptacles des activités humaines.

L'APPCB a pour objet de permettre aux présidents de CLE d'être pleinement associés à la gouvernance régionale de l'eau. C'est aussi un espace de réflexions, de mutualisations des initiatives. »

Michel DEMOLDER,
Président de l'APPCB
Président de la CLE du SAGE Vilaine



L'APPCB, ses actions

Afin de mener à bien ses missions, l'APPCB veille chaque année à proposer un programme d'actions qui réponde aux attentes de ses membres.

Plusieurs de nos manifestations sont notamment ouvertes à un public plus large permettant ainsi à l'ensemble des membres des CLE, aux élus et agents de bassins versants, aux représentants de collectivités territoriales et aux partenaires institutionnels de participer à nos événements :

Visites naturalistes



Formations



Rencontres Juridiques



Visites de terrain



Groupes de travail



Séminaires



« L'ensemble des présidents de CLE, dont le SAGE s'étend en tout ou partie en Région Bretagne, est membre de droit de l'APPCB. »

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Les assemblées plénières, ouvertes aux 20 président(e)s de CLE et à leur animateur, sont des lieux d'échange d'expérience. Elles visent également à initier la concertation et à favoriser la prise de positions politiques sur différents sujets, afin d'être force de propositions auprès de nos partenaires institutionnels (départements, région, bassin, ministères...)

BUREAU

L'assemblée plénière élit les membres du bureau.

Les réunions de bureau réunissent le président de l'APPCB et les 6 vice-présidents.

Le bureau a en charge la gestion courante de l'association et la préparation des assemblées plénières. Au vu de l'actualité, les membres du bureau peuvent prendre la décision de réunir de manière exceptionnelle les présidents de CLE afin de statuer sur un sujet d'actualité.

Le bureau est composé de :

Président	Michel DEMOLDER (président de la CLE du SAGE Vilaine)
Vice-président	Paul DIVANAC'H (président de la CLE du SAGE Baie de Douarnenez)
Vice-président	Pierre ADAM (président de la CLE du SAGE Bas Léon)
Vice-président	Jean DAVID (vice-président de la CLE du SAGE Baie de Lannion)
Vice-président	Jean-Luc BARBO (président de la CLE du SAGE Baie de Saint Briec)
Vice-président	Yves BLEUNVEN (président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel)
Vice-président	Joseph BOIVENT (président de la CLE du SAGE Couesnon)

FINANCEURS

- ◆ L'ensemble des structures porteuses des SAGE de Bretagne
- ◆ AELB
- ◆ Région Bretagne





APPCB

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CLE DE BRETAGNE



Les Commissions Locales de l'Eau de Bretagne

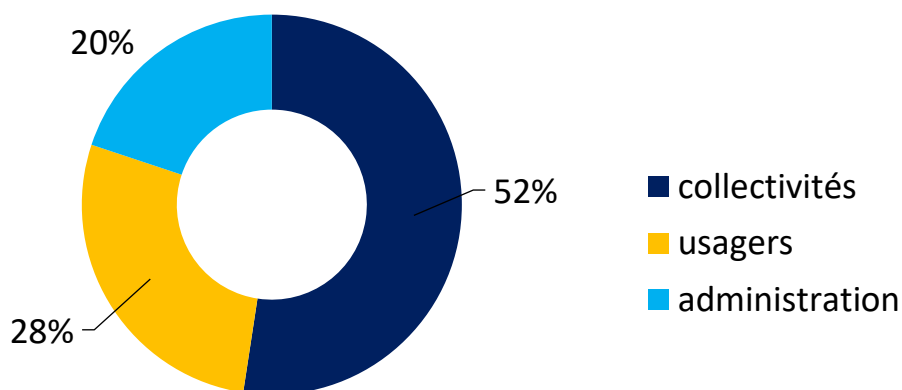
Les CLE de Bretagne

La loi sur l'eau de 1992 a initié les démarches de planification de la gestion de l'eau à travers les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) établis à l'échelle de territoires hydrographiques pertinents (les bassins versants). Ils sont les outils privilégiés pour répondre aux exigences européennes de bon état des eaux fixés par la DCE.

Pour chacun de ces territoires, une **Commission Locale de l'Eau (CLE)** organise le débat et la concertation en réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau : les Élus locaux, les services de l'État, les usagers associatifs et les professionnels.

La **CLE constitue donc un parlement de l'Eau local**, dont les principales missions sont d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre l'avancée des travaux du SAGE... Ces SAGE sont des documents à visée réglementaire avec une opposabilité renforcée depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui fixe les conditions de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Abordant la gestion de l'eau dans toutes ses composantes, les SAGE sont des documents de référence pour un aménagement équilibré et durable des territoires.

Composition moyenne des CLE de Bretagne



Les CLE de Bretagne sont composées en moyenne de **49 membres** répartis en :

1^{er} collège : collège des collectivités territoriales (**26 membres**)

2^{ème} collège : collège des usagers (**14 membres**)

3^{ème} collège : collège de représentants de l'État et de ses établissements publics (**10 membres**)

Argoat Trégor Goëlo



© Pays de Guingamp

Composition de la CLE

1er Collège : 26 membres

2ème Collège : 17 membres

3ème Collège : 7 membres

Le périmètre du SAGE Argoat Trégor Goëlo a été fixé par arrêté préfectoral le 21 mai 2008. Il se situe dans le département des Côtes-d'Armor, et couvre 1 507 km².

Le réseau hydrographique du SAGE Argoat Trégor Goëlo est composé de trois cours d'eau principaux : *le Jaudy, le Trieux et le Leff* ; de deux cours d'eau intermédiaires *le Guindy et le Bizien* ; et de nombreux petits cours d'eau côtiers.

Le territoire compte : 14 masses d'eau cours d'eau, 2 masses d'eau de transition, 4 masses d'eau côtières et 3 masses d'eau souterraine.

Les enjeux du SAGE :

- Fierté d'un territoire
- Gouvernance
- Qualité des eaux
- Qualité des milieux aquatiques
- Gestion quantitative
- Inondations et submersions marines

Etat d'avancement : Elaboration

(Validation du projet de SAGE par la CLE : 23/02/2016, Enquête publique 2 janvier 2017 au 1er février 2017)

Président de CLE : **Thierry BURLLOT**
Coordination SAGE : **Xavier LE GAL**

Arguenon Baie de la Fresnaye



Le bassin versant de l'Arguenon se situe dans l'Est des Côtes d'Armor. Il s'appuie sur une cohérence hydrographique prenant en compte la totalité des bassins versants des rivières et ruisseaux se déversant dans les baies de l'Arguenon et de La Fresnaye :

- Le Frémur
- L'Arguenon et ses affluents Le Quilloury, la Rosette, le Guillier et le Montafilan

L'Arguenon prend sa source sur la commune de Le Mené, et se jette dans la Baie de l'Arguenon, entre Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Jacut-de-la-Mer.

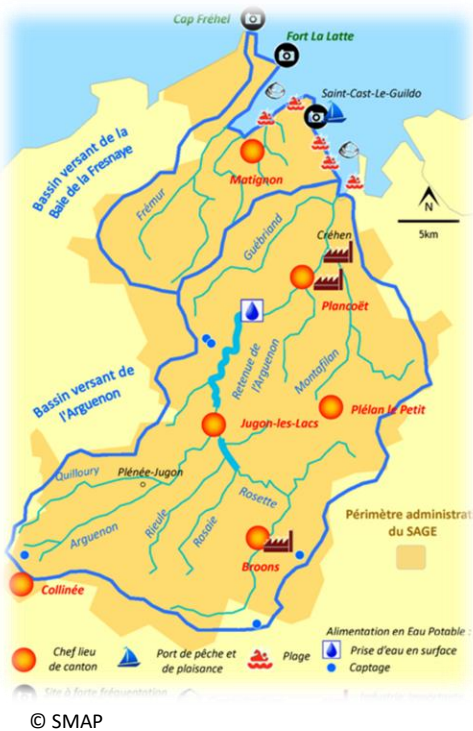
Le bassin, d'environ 700 km², est sur un socle schisteux caractérisé par de faibles débits et des étiages sévères.

Ces 13 masses d'eau se répartissent en : 11 masses d'eau superficielles (9 cours d'eau et 2 plans d'eau classés en Masse d'Eau Fortement Modifiée) ; 1 masse d'eau côtière ; 1 masse d'eau souterraine.

Les enjeux du SAGE :

- Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Améliorer la qualité biologique, continuité écologique et morphologie des cours d'eau
- Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral
- Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau
- Réduire les contaminations microbiologiques du littoral
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant.

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 15/04/2014)



Composition de la CLE

1er Collège : 22 membres

2ème Collège : 13 membres

3ème Collège : 7 membres

Président de CLE : **Daniel BARON**
Coordination SAGE : **Marie - Christine TOCQUET**



L'Aulne prend sa source dans les Monts d'Arrée sur la commune de Lohuec (département des Côtes d'Armor), puis s'écoule dans le Finistère pour se jeter dans la rade de Brest après un parcours d'environ 144 kilomètres.

La superficie totale du bassin versant de l'Aulne représente 1 892 km² ; ce qui fait de l'Aulne le 3^{ème} bassin hydrographique de Bretagne.

Les principaux affluents de l'Aulne sont :
le Squiriou, la rivière d'Argent, l'Ellez, le Ster Goanez, la Douffine l'Hyères.

Si dans le cours supérieur de l'Aulne et de ces principaux affluents la pente est forte et l'écoulement libre, les parties aval de l'Aulne (63 kilomètres) et de l'Hyères (11 kilomètres) sont canalisées (écluses, barrages, datant de 1842) et constituent le tronçon occidental du Canal de Nantes à Brest.

Composition de la CLE

1er Collège : 34 membres

2ème Collège : 16 membres

3ème Collège : 15 membres

Les enjeux du SAGE :

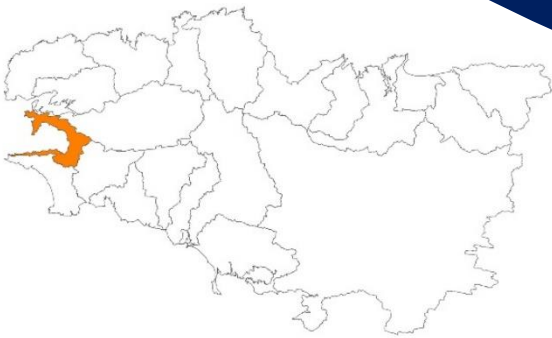
- Maintien de l'équilibre de la rade de Brest et protection des usages littoraux ;
- Restauration de la qualité de l'eau ;
- Maintien des débits d'étiage (sécheresse) pour garantir la qualité des milieux et les prélèvements dédiés à la production d'eau potable ;
- Protection contre les inondations ;
- Préservation du potentiel biologique & Rétablissement de la libre circulation des espèces migratrices.
- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage ;



Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 01/12/2014)

Présidente de CLE : **Armelle HURUGUEN**
Coordination SAGE : **Nathalie BERNARD REY**

Baie de Douarnenez



Depuis de nombreuses années, des programmes de reconquête et de préservation de la qualité des eaux ont été réalisés sur les territoires du Porzay et du Ris. Afin d'amplifier la portée géographique de ces actions et d'en renforcer la cohérence, les collectivités territoriales se sont engagées, ensemble, pour pérenniser la dynamique existante en signant conjointement le contrat territorial de la baie de Douarnenez le 16 septembre 2009.

Le périmètre du SAGE, identifié par l'Arrêté préfectoral du 19 mai 2010, s'étend de Camaret à la Pointe du Van, représentant une superficie totale de 393 km².

Composé de plus d'une cinquantaine de bassins versants, de tailles très variables (395,3 km de cours d'eau), les principaux cours d'eau du SAGE de la baie de Douarnenez sont :

le Kerharo, le Ris, Le Kerloc'h, L'Aber de Crozon, le Stalas, le Lapic

11 masses d'eau composent le territoire du SAGE Baie de Douarnenez:

- 7 masses d'eau cours d'eau
- 3 masses d'eau littorales
- 1 masse d'eau souterraine

Les enjeux du SAGE :

- Une ambition affichée au regard de la qualité des eaux littorales et de la préservation des activités concernées, vis-à-vis de la qualité bactériologique en particulier
- La poursuite de la lutte contre les algues vertes, en constituant une feuille de route pour satisfaire les exigences locales et respecter le bon état en 2027
- La restauration des fonctionnalités des milieux naturels, pour favoriser la biodiversité et la réduction de transferts de pollution
- Qualité des milieux aquatiques et zones humides

Etat d'avancement : Elaboration

(Validation du choix de la stratégie : 13/10/2015)



© EPAB

Composition de la CLE

1er Collège : 21 membres

2ème Collège : 12 membres

3ème Collège : 9 membres

Président de CLE : **Paul DIVANAC'H**

Coordination SAGE : **Alida BOISHUS**

Baie de Lannion

Le territoire du SAGE de la Baie de Lannion présente un réseau hydrographique varié et dense. Il est composé, pour la plus grande partie, du bassin versant du Léguer (495 km²) et d'un ensemble de ruisseaux côtiers dont les plus importants se situent sur les bassins versants de la Lieue de Grève (le Yar et le Roscoat notamment).

Le périmètre du SAGE a été défini par l'arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007.

La superficie totale du territoire du SAGE Baie de Lannion atteint 667 km².

Le littoral occupe une place importante sur le territoire du SAGE Baie de Lannion, tant du point de vue de l'étendue géographique de cette zone qui s'étend sur un linéaire côtier de près de 128 km (îles comprises), que de son rôle écologique, social et économique.

En raison de ses particularités physiques et hydrologiques, l'estuaire du Léguer possède un hydrodynamisme très différent de celui des masses d'eau côtières. L'estuaire se remplit à chaque marée et se vidange en quasi-totalité lors des forts coefficients.

Les enjeux du SAGE :

- Amélioration de la qualité des masses d'eau et lutte contre les pollutions d'origine terrestre en limitant les rejets polluants de toute nature
- Développement économique, qualité et quantité d'eau
- Urbanisme et aménagement de l'espace
- Préservation, restauration, gestion des milieux aquatiques
- Amélioration des connaissances
- Sensibilisation et information des acteurs du territoire

Etat d'avancement : Elaboration

(Validation du choix de la stratégie : 18/01/2016)



© LTC

Composition de la CLE

1er Collège : 27 membres

2ème Collège : 15 membres

3ème Collège : 8 membres

Président de CLE : **Jean - Claude LAMANDE**
Coordination SAGE : **Lucie CHAUVIN**

Baie de Saint Briec



Le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc couvre une superficie de 1 110 km². Situé en totalité sur le territoire du département des Côtes d'Armor, le périmètre du SAGE de la baie de Saint-Brieuc est fixé par l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006.

Le SAGE de la baie de Saint-Brieuc concerne donc principalement le territoire du Pays de Saint Brieuc, tout en effleurant à l'est le Pays de Dinan (4 communes concernées) et à l'ouest le Pays de Guingamp (4 communes concernées). Le Pays de Saint-Brieuc se superpose d'une manière quasi intégrale au périmètre du SAGE et représente à lui seul près de 85 % de sa superficie.

Le Bassin versant de la baie de Saint-Brieuc se compose de plusieurs bassins versants : *l'Ic*, *le Gouët*, *l'Anse d'Yffiniac*, *le Gouessant*, *la Flora-Islet* et *les petits Côtiers*.

Le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc est également drainé par un grand nombre de petits fleuves côtiers

Composition de la CLE

1er Collège : 30 membres

2ème Collège : 18 membres

3ème Collège : 8 membres

Président de CLE :

Jean-Luc BARBO

Coordination SAGE :

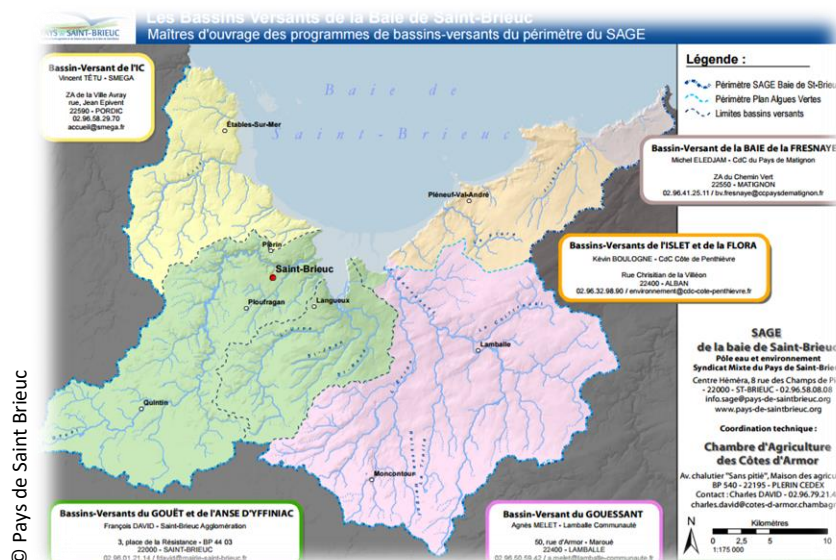
Wilfred MESSIEZ

Les enjeux du SAGE :

- Fourniture en eau potable des populations du périmètre et du département des Côtes d'Armor ;
- Qualité des eaux littorales en lien avec les usages présents ;
- Qualité morphologique et continuité écologique des cours d'eau ;
- Maintien, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux.

Etat d'avancement : Mise en œuvre

(Arrêté modificatif d'approbation du SAGE : 25/08/2016)



Le périmètre du SAGE du Bas Léon recouvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques des cours d'eau situés entre la pointe ouest du département et la grève de Goulven, représentant une superficie de 900 Km².

Le linaire de cours d'eau correspond à environ 800 km et le linéaire du trait de côte à environ 200 km.

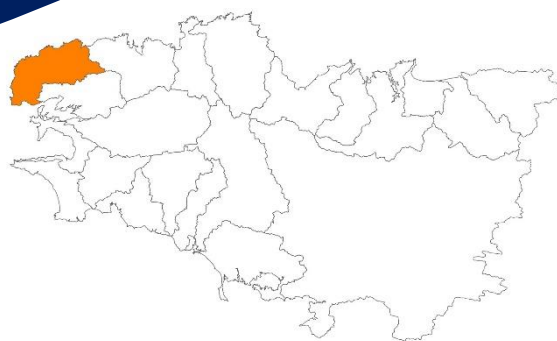
Les principaux cours d'eau concernés sont l'*Aber Ildut*, l'*Aber Benoit*, l'*Aber Wrach* et le *Quillimadec*. Le territoire du SAGE est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers qui prennent leur source sur le plateau du Léon et qui se jettent dans la Manche. Ces cours d'eau sont alimentés par un chevelu très dense d'affluents et ont des pentes généralement bien marquées.

Les enjeux du SAGE :

- Restaurer la qualité des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable et s'assurer de la satisfaction des besoins
- Restaurer la qualité bactériologique des masses d'eau littorales et estuariennes pour satisfaire les usages
- Réduire les flux de nutriments aux exutoires des bassins versants afin de limiter la prolifération de micro/macro algues
- Rétablir la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments
- Préserver l'équilibre écologique des milieux naturels - aquatiques - littoraux et favoriser l'aménagement de l'espace
- Gérer les risques et orienter les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
- S'assurer de la couverture et de la coordination de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur tout le territoire du SAGE

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 18/02/2014)

Président de CLE : **Pierre ADAM**
Coordination SAGE : **Mélanie BARIC**



© Syndicat de Bas Léon

Composition de la CLE

1er Collège : 18 membres

2ème Collège : 9 membres

3ème Collège : 9 membres

Bassins Côtiers Dol de Bretagne



Le territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne se situe au nord du département de l'Ille-et-Vilaine. Il est situé sur la partie Ouest de la Baie du Mont Saint-Michel, secteur caractérisé et reconnu pour sa diversité et sa richesse écologique ainsi que pour la qualité de ses produits conchylicoles.
Superficie totale : 451 km².



Le territoire des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur le plateau de Combourg avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Les cours d'eau principaux du territoire du SAGE sont : *le Canal des Allemands, le Bief Jean, le Bief Brillant, le Cardequin, le Guyoult et la Banche.*

Ce territoire est marqué par 3 entités paysagères :

- Le littoral de la Baie du Mont Saint-Michel
- Le Marais de Dol
- L'arrière-pays (appelé aussi « le Terrain »)

Les enjeux du SAGE

- Assurer la coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage
- Améliorer la qualité des eaux littorales
- Définir et mettre en œuvre une gestion intégrée du Marais de Dol
- Gérer la ressource en eau en période d'étiage
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de submersion marine
- Réduire l'eutrophisation des eaux superficielles
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires
- Assurer le bon état écologique des masses d'eau
- Connaître, préserver et gérer les zones humides

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 06/10/2015)

Composition de la CLE

1er Collège : 30 membres

2ème Collège : 15 membres

3ème Collège : 9 membres

Président de CLE : **Christophe FAMBON**
Coordination SAGE : **Elodie NIVOT**

Le périmètre du SAGE Blavet correspond au bassin versant du fleuve « Blavet ». Ce bassin versant est situé au centre de la Bretagne, à cheval sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan et s'étend sur 2140 km².

Le SAGE Blavet a été défini prioritaire par le SDAGE Loire-Bretagne. Pour être en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), il a fait l'objet d'une révision.

Le bassin versant du Blavet peut être découpé en 3 grandes zones

- L'amont du bassin : le climat est marqué par une forte pluviométrie. Le contexte géologique se caractérise par deux grands ensembles. Une zone schisteuse et une zone où les sols granitiques combinés à un relief marqué induisent des contraintes agronomiques.
- La partie médiane : la géographie physique sépare cette partie en deux parties distinctes, avec la rive gauche du Blavet à dominante schisteuse et caractérisée par un relief tabulaire puis la rive droite caractérisée par un relief plus encaissé.
- La zone aval : elle est dominée par une structure d'emplois non agricoles déjà ancienne (la ruralité y est secondaire).

Les enjeux du SAGE

- Co-construction d'un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau" au travers de 3 thèmes : eau et urbanisme, eau et agriculture et eau et développement économique
- Restauration de la qualité de l'eau" par la réduction des pollutions liées à l'azote, au phosphore, aux pesticides et à la bactériologie
- Protection et restauration des milieux aquatiques" visant la protection, la gestion et la restauration des zones humides ainsi que des cours d'eau en bon état
- Gestion quantitative optimale de la ressource" au travers de la protection contre les inondations, de la gestion de l'étiage et du partage de la ressource.

Etat d'avancement : Révisé
(Arrêté d'approbation du SAGE
après la première révision : 15/04/2014)

Président de CLE : Roger THOMAZO
Coordination SAGE : Annie LE LURON



© Syndicat SAGE Blavet

Composition de la CLE

1er Collège : 28 membres

2ème Collège : 13 membres

3ème Collège : 9 membres



Le périmètre du SAGE Couesnon concerne une superficie de 1130 km². Le Couesnon prend sa source au lieu-dit « le bois joli » en Mayenne, département qu'il ne visite que seulement sur trois kilomètres de ses 115 km de longueur, pour se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel.



© Syndicat mixte SAGE Couesnon

Le bassin versant du Couesnon est caractérisé par un faible relief, des sous-sols granitiques et schisteux et un sol de bonne qualité agronomique.

Les pentes ne dépassent pas les 7 % sur l'ensemble du territoire. Les points les plus hauts qui atteignent au maximum 254 m d'altitude, sont localisés à l'Est du bassin versant, à l'amont du *Nançon*, de la *Loisance* et de la *Minette*. Sur la partie aval du bassin versant, le relief est plat.

Le sous-sol du territoire est composé principalement de roches métamorphiques (schiste, grès,) ou plutoniques (granite) dont la faible perméabilité limite l'infiltration de l'eau et, par conséquent, son stockage en profondeur.

La majorité des espaces remarquables présents sur le territoire du SAGE sont situés dans la baie du Mont-Saint-Michel. Plusieurs types de zonages de protection ont été mis en place pour préserver la valeur patrimoniale de la baie et des autres sites remarquables (Natura 2000, Zones humides RAMSAR, Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, Zones Nationales d'Intérêt Faunistique et Floristique...).

Composition de la CLE

1er Collège : 32 membres

2ème Collège : 16 membres

3ème Collège : 11 membres

Les enjeux du SAGE :

- La qualité de l'eau (Nitrate, Phosphore, MO, Pesticides)
- La qualité physique des cours d'eau et la préservation des zones humides
- L'approvisionnement en eau potable
- La préservation de la qualité de la baie du Mont Saint Michel

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 12/12/2013)

Président de CLE : **Joseph BOIVENT**
Coordination SAGE : **Sylvie LEROY**

Ellé Isole Laïta

Le périmètre du SAGE Ellé-Isole-Laïta (917km²) a été défini par l'arrêté préfectoral du 20/07/2001. Le bassin versant représente l'aire de réception des précipitations des cours d'eau et ses affluents. Il regroupe 3 bassins versants principaux l'Ellé et l'Isole ainsi que la Laïta.

Le bassin versant présente peu de pente et de vastes étendues humides sur schiste dans sa partie amont, la partie aval est plus encaissée sur granite.

La réflexion d'élaboration du SAGE Ellé-Isole-Laïta est née de deux forts enjeux :

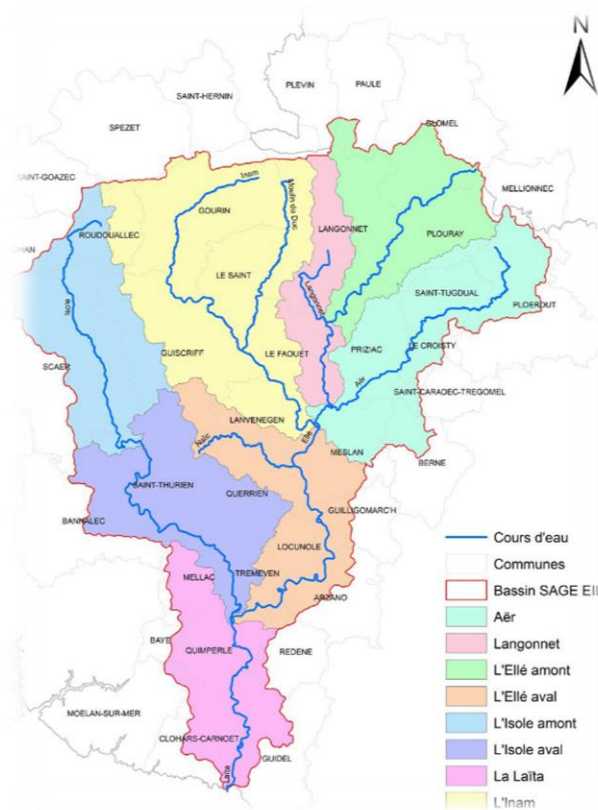
La gestion quantitative de la ressource sur le territoire : Il s'agissait de dégager un consensus entre les acteurs économiques et institutionnels permettant de satisfaire aux besoins des différentes activités sans pénaliser les fonctions biologiques des milieux naturels et en respectant le cadre réglementaire ;

Les inondations : Sur un territoire dont certains secteurs sont particulièrement sensibles à cet aléa et suite aux épisodes catastrophiques de 1995, 2000 et 2001, les acteurs locaux ont souhaité inscrire la réduction des risques d'inondations comme l'un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les enjeux du SAGE

- La gestion quantitative de la ressource en eau
- Les inondations et la gestion des crues
- Les milieux aquatiques et les Zones Humides
- La qualité des eaux
- L'estuaire

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 10/07/2009)



Composition de la CLE

1er Collège : 20 membres

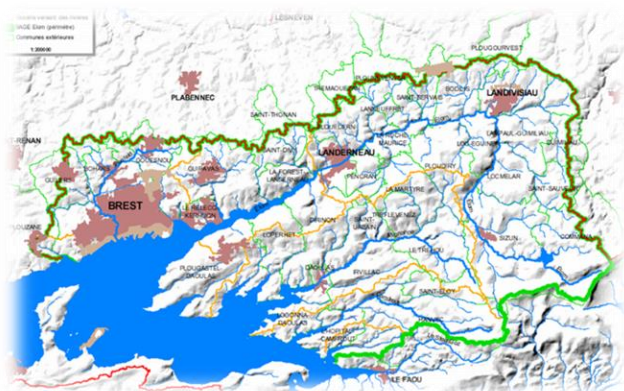
2ème Collège : 10 membres

3ème Collège : 10 membres

Président de CLE : **Daniel LE BRAS**
Coordination SAGE : **Romain SUAUDEAU**



Le périmètre du SAGE Elorn, d'une superficie de 726 km², comprend globalement quatre grands ensembles, rejoignant la rade de Brest :



© Syndicat Bassin Elorn

- Le bassin versant de l'Elorn, fleuve prenant sa source dans les Monts d'Arrée, et qui constitue avec l'Aulne l'un des deux principaux cours d'eau se jetant en rade de Brest. Son bassin versant présente une surface de 280km² jusqu'à son exutoire, fixé au déversoir du pont Rohan à Landerneau. Le linéaire total de cours d'eau est de 293 km, dont 42 km pour le cours d'eau principal de l'Elorn.
- Le bassin versant de la Mignonne et celui du Camfrout, au sud du territoire. La surface du bassin de la Mignonne est de 111km², avec un linéaire total de cours d'eau de 100 km, dont 21 km pour la Mignonne et 10km pour le Lohan
- Les principaux cours d'eau brestois : la Penfeld (bassin versant de 28km²) et la rivière de Guipavas (bassin versant de 25 km²) - L'ensemble des petits ruisseaux côtiers présents sur le périmètre, depuis le ruisseau de Sainte Anne à Plouzané jusqu'au ruisseau de Kéroullé à l'Hôpital Camfrout. Ces cours d'eau sillonnent le territoire à une altitude généralement inférieure à 150m. L'Elorn, la Mignonne et le Camfrout prennent leur source sur les hauteurs des Mont d'Arrée, à des altitudes variant entre de 250 et 300m.

Composition de la CLE

1er Collège : 24 membres

2ème Collège : 12 membres

3ème Collège : 12 membres

Les enjeux du SAGE

- Qualité des eaux et satisfaction des usages qui en sont tributaires.
- Préservation des milieux naturels que sont les zones humides, le bocage, les milieux aquatiques et la biodiversité estuarienne et marine de la rade.
- Gestion quantitative.

Etat d'avancement : Mise en œuvre

(Arrêté d'approbation du SAGE : 15/06/2010)

Président de CLE : **Francis GROSJEAN**

Coordination SAGE : **Philippe MASQUELIER**

Golfe du Morbihan

Ria d'Étel

Défini par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011, le périmètre du SAGE s'étend sur 1 266 km². Ce périmètre présente une cohérence hydrographique et couvre l'ensemble des bassins versants qui alimente la Ria d'Étel et le golfe du Morbihan ainsi que les petits côtiers situés entre les deux.

Situé à l'interface terre-mer et englobant la majeure partie du littoral morbihannais, le bassin hydrographique est caractérisé par une grande diversité de milieux humides où se côtoie un grand nombre d'activités dont certaines sont dépendantes de la qualité de l'eau. Ces milieux naturels, riches et fragiles, et ces usages de l'eau sensibles, sont cependant confrontés à une pression démographique et urbaine forte.

Les conséquences de cette attractivité et son adéquation avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien des usages liés à l'eau sont les enjeux majeurs dont devra se saisir le SAGE.

Les enjeux du SAGE

- Développement urbain
- Usages littoraux
- Qualité microbiologique
- Qualité générale des eaux

Etat d'avancement : Elaboration
(Validation de la stratégie : 18/11/2016)



Composition de la CLE

1er Collège : 26 membres

2ème Collège : 13 membres

3ème Collège : 11 membres

Président de CLE :

Ronan LE DELEZIR

Direction :

Catherine QUEMENER

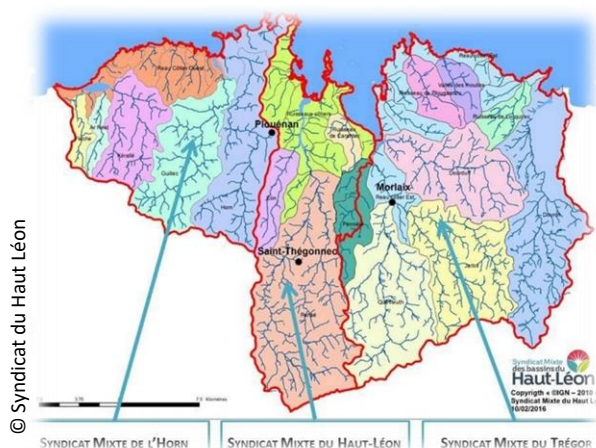


Léon Trégor



Le périmètre recouvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques des cours d'eau situés entre l'anse de Goulven et l'estuaire du Douron. Le périmètre correspond au tracé des lignes de crêtes délimitant les aires topographiques d'alimentation de ces cours d'eau. La superficie totale du territoire situé dans le projet de périmètre (y compris le bassin de la Flèche) est d'environ 1 100 km². Le périmètre du SAGE a une Superficie totale de 1060 km²

Les principaux cours d'eau du SAGE Léon Trégor se jettent dans la baie de Morlaix (*Penzé, Pennélé, Queffleuth, Jarlot, Tromorgant, Dourduff*, à l'est, le *Douron* et, à l'ouest, *l'Horn, le Guillec* et le ruisseau de *Kérallé*.)



Les enjeux du SAGE

- Restauration de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable
- Préservation du potentiel écologique de la baie de Morlaix
- Restauration de la qualité bactériologique des eaux
- Limitation de la prolifération des micro-algues et macro-algues
- Protection et développement de la conchyliculture et de la pêche à pied
- Développement des activités de loisirs
- Limitation des dommages dus aux inondations
- Préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction

Composition de la CLE

1er Collège : 23 membres

2ème Collège : 11 membres

3ème Collège : 10 membres

Etat d'avancement : Elaboration
(Avis du Comité de Bassin : 26/11/2016)

Président de CLE : **Stéphane LOZDOWSKI**
Coordination SAGE : **Valérie SIBIRIL**



L'Odet est un territoire drainé par un même cours d'eau, des sources à la mer. Il s'étend des Montagnes Noires et du Porzay à Bénodet et couvre une surface de 715 km² soit environ 11% du département du Finistère.

La longueur du cours d'eau principal est de 62 km (estuaire compris). La géologie se caractérise par des formations de socles (schistes, grès, micaschistes, gneiss, granites). La topographie est relativement accidentée et notamment caractérisée par des vallées encaissées.

La démarche du SAGE Odet était envisagée dès la signature du contrat de rivière en 1997. Elle s'est trouvée accélérée par les inondations de décembre 2000 et janvier 2001.

Composition de la CLE

1er Collège : 20 membres

2ème Collège : 10 membres

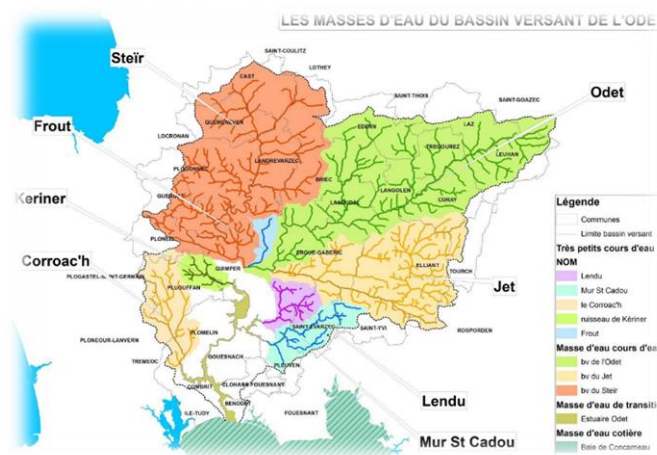
3ème Collège : 10 membres

Les enjeux du SAGE

- Préserver la cohérence et la coordination des actions et des acteurs et assurer la communication
- Préserver la qualité des eaux douces, estuariennes et littorales,
- Préserver et gérer les milieux aquatiques d'eaux douces, estuariens et littoraux,
- Garantir une gestion intégrée des risques d'inondation fluviale et de submersion marine,
- Concilier besoins ressources en eau et préservation des milieux.

Etat d'avancement : En révision

(Révision du SAGE, adopté par la CLE le 25/04/16, enquête publique du 20 juin au 20 juillet 2016)



© Sivalodet

Président de CLE : Georges-Philippe FONTAINE
Coordination SAGE : Anne-Sophie BLANCHARD



© OUESTCO

Le périmètre du SAGE Ouest Cornouaille recouvre l'ensemble des bassins versants situés entre la rivière de l'étang de Laoual (pointe du van) au nord et la rivière de Tremeoc incluse au sud.

La superficie totale du territoire est d'environ 550 km².

La topographie est contrastée avec par exemple sur le Goyen des vallées profondes encaissées autour du cours d'eau et un relief relativement plat sur le sud du pays bigouden.

La relative imperméabilité du sous-sol est défavorable à l'infiltration des eaux pluviales et ne permet pas la formation de réserves aquifères importantes.

Le débit des cours d'eau est directement influencé par les précipitations et présente des variations saisonnières importantes avec de fortes irrégularités interannuelles.

Les débits sont importants en période hivernale mais les débits d'étiage sont relativement faibles.

Le territoire couvert par le SAGE est constitué d'une grande variété de milieux appartenant à la fois au domaine marin, aux espaces de transition littorale et au domaine terrestre (vasières, zones humides, marais littoraux, landes, forêts). Ils accueillent chacun des flores et faunes spécifiques et parfois remarquables.

Composition de la CLE

1er Collège : 20 membres

2ème Collège : 11 membres

3ème Collège : 9 membres

Les enjeux du SAGE

- Prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides,
- Protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature,
- Restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,
- Développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau,
- Valorisation de l'eau comme ressource économique,
- Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau,
- Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques,
- Protection du patrimoine piscicole.

Président de CLE :
Thierry MAVIC
Coordination SAGE :
Mathias MARGER

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 27/01/2016)

Rance Frémur Baie de Beausais

Le périmètre du SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en novembre 1998. Il correspond au bassin versant de la Rance, du Frémur et des petits côtiers entre la Pointe du Grouin (Cancale) et la Pointe du Chevet (Saint-Jacut de la Mer).

Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais concerne un territoire de 1330 km².

Le chevelu hydraulique est évalué à plus de 1600 kms de cours d'eau.

Le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais s'étend sur plusieurs bassins versants contigus :

- Le bassin versant de la Rance, qui prend sa source à Collinée et se jette dans la baie de St -Malon après avoir parcouru 110 kms. *Le Linon, le Néal, le Guinefort*, confluent avec la Rance au fil de son cours.
- Le bassin versant du Frémur, qui prend sa source à Corseul et se jette en baie de Lancieux, après un parcours d'environ 45kms. Son bassin versant comprend aussi les fleuves du *Floubalay* et du *Drouet*.
- Les bassins versants des petits fleuves côtiers de la côte entre Saint-Lunaire et Cancale : le *Crévelin* à St-Lunaire, le *Routhouan*, le *ruisseau de Ste-Suzanne*, de la Trinité sur la rive droite de la Rance...

Le bassin hydrographique de la Rance a la particularité de posséder une usine marémotrice, unique au monde par ses dimensions, mise en service en 1966. Elle contribue à la formation d'un réservoir de près de 184 M m³ utiles, qui occupe une superficie d'environ 2 200 ha.

Aujourd'hui, l'estuaire de la Rance se présente comme une succession de larges bassins et de goulets étroits. Enfin, canalisée entre l'écluse du Châtelier et Evran, la rivière participe à la liaison fluviale entre l'Océan Atlantique et la Manche, via le Canal d'Ille-et-Rance. Milieu riche avec la présence de zones humides et d'un peuplement piscicole varié, le bassin de la Rance n'en est pas moins un milieu fragile et connaît des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs de la ressource en eau.

Les enjeux du SAGE

- Qualité des eaux
- Préservation des milieux humides et des espèces
- Activités socio-économiques
- Ressource quantitative de l'eau

Etat d'avancement : Révisé

(Arrêté d'approbation du SAGE après la première révision : 09/12/2013)



© SMP SAGE Rance

Composition de la CLE

1er Collège : 33 membres

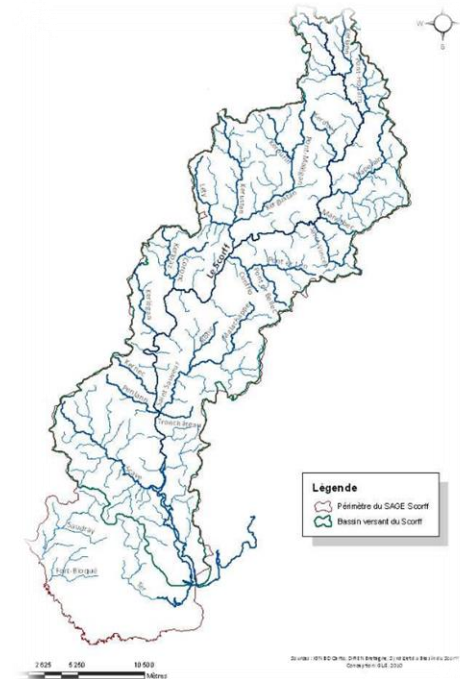
2ème Collège : 17 membres

3ème Collège : 9 membres

Président de CLE :
Dominique RAMARD
Coordination SAGE :
Anne LEGEAY



Le Scorff est une rivière emblématique de Bretagne, préserver sa qualité est un enjeu essentiel. Il constitue une ressource en eau potable pour 130 000 habitants de la vallée du Scorff et de l'agglomération Lorientaise. Le Scorff abrite également une faune et une flore rares et diversifiées qu'il s'agit de protéger.



Le territoire SAGE abrite un réseau hydrographique très dense avec plus de 770 km de cours d'eau.

Le Scorff prend sa source à Mellionec (Côtes d'Armor) à 225 mètres d'altitude. Alimenté sur sa rive gauche par une autre source, ce ru traverse le village de Saint-Auny avant d'entamer un périple de 75 kilomètres à travers le Morbihan et le Finistère. Il traverse Guémené-sur-Scorff, parcourt l'étroite Vallée de Pontkalleg au relief accidenté et désorganisé avant de retrouver un paysage de type marche d'escalier. A l'approche de Pont-Scorff, point de départ de son estuaire de 12 kilomètres, le Scorff se mélange aux eaux montantes de la mer, puis rejoint le Blavet en rade de Lorient pour se jeter dans l'océan Atlantique.

Les enjeux du SAGE

- Gouvernance, organisation de la maîtrise d'ouvrage et cohérence des actions
- Amplifier la reconquête de la qualité des eaux superficielles pour satisfaire les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et accentuer les efforts sur la morphologie
- Garantir la satisfaction des usages en privilégiant l'alimentation en eau potable
- Reconquérir la qualité des eaux estuariennes et lutter contre la prolifération d'algues vertes
- Optimiser la gestion des eaux souterraines tant sur le plan qualitatif que quantitatif
- Réduire la vulnérabilité aux inondations.

© Syndicat Bassin du Scorff

Composition de la CLE

- 1er Collège : 18 membres
- 2ème Collège : 10 membres
- 3ème Collège : 8 membres

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 10/08/2015)

Président de CLE : **Jo DANIEL**
Coordination SAGE : **Marine JOGUET**



Le périmètre du SAGE Sud Cornouaille couvre l'ensemble des bassins versants côtiers compris entre l'embouchure de l'estuaire de l'Odet à Bénodet et celle de la Laïta à Clohars-Carnoët.

La superficie totale du territoire situé dans le périmètre du SAGE est d'environ 594 km².

Le territoire du SAGE est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806km. Les principaux cours d'eau sont : *le Saint-Laurent, le Saint-Jean, le Moros, le Styval, le Minaouët, le Rospico, l'Aven, le Belon et le Merrien.*



© CdC Pays Fouesnantais

Les enjeux du SAGE

- La limitation de l'eutrophisation des eaux côtières (marées vertes et phytoplancton),
- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau potable,
- L'amélioration de la qualité sanitaire des eaux destinées à la conchyliculture,
- L'amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis des micropolluants,
- La préservation de la qualité sanitaire des eaux de baignade,
- La lutte contre les inondations,
- La préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction,
- La sédimentologie (ensablement de l'Aven et du Belon)
- L'amélioration de la connaissance, la protection et la restauration des écosystèmes littoraux et autres milieux naturels,
- La conciliation des usages du littoral, permettant leur développement tout en préservant l'eau et les milieux naturels.

Etat d'avancement : Mise en œuvre
(Arrêté d'approbation du SAGE : 23/01/2017)

Composition de la CLE

- 1er Collège : 21 membres
- 2ème Collège : 13 membres
- 3ème Collège : 8 membres

Président de CLE : **Roger LE GOFF**
Coordination SAGE : **Mélanie BRANELLEC**



A cheval sur deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) et 6 départements, le bassin de la Vilaine s'étend sur plus de 10 000 km². Le territoire du SAGE Vilaine est localisé dans le Massif Armoricaïn, sur une zone granitique et schisteuse où les aquifères sont rares voire quasiment inexistantes.

Les précipitations sur le bassin sont de l'ordre de 600 mm par an. Sur la Vilaine, les étiages sont sévères, et une grande partie du bassin (Oust, Meu, Vilaine amont et aval) est soumise aux inondations.

Comme milieux naturels remarquables, il faut signaler la présence des marais de Redon, la forte densité en étangs, ainsi que la baie de Vilaine. En termes d'aménagement, on notera l'existence de retenues dans la partie amont du bassin et du barrage estuarien d'Arzal.

L'axe de la Vilaine, ainsi que l'Oust et l'Isac sont canalisés.

Composition de la CLE

1er Collège : 39 membres

2ème Collège : 19 membres

3ème Collège : 18 membres



© IAV

Les enjeux du SAGE

- Qualité de la ressource
- A.E.P.
- Dépollution
- Inondations
- Milieu estuarien
- Zones humides

Etat d'avancement : Révisé

(Arrêté d'approbation du SAGE après la première révision : 02/07/2015)

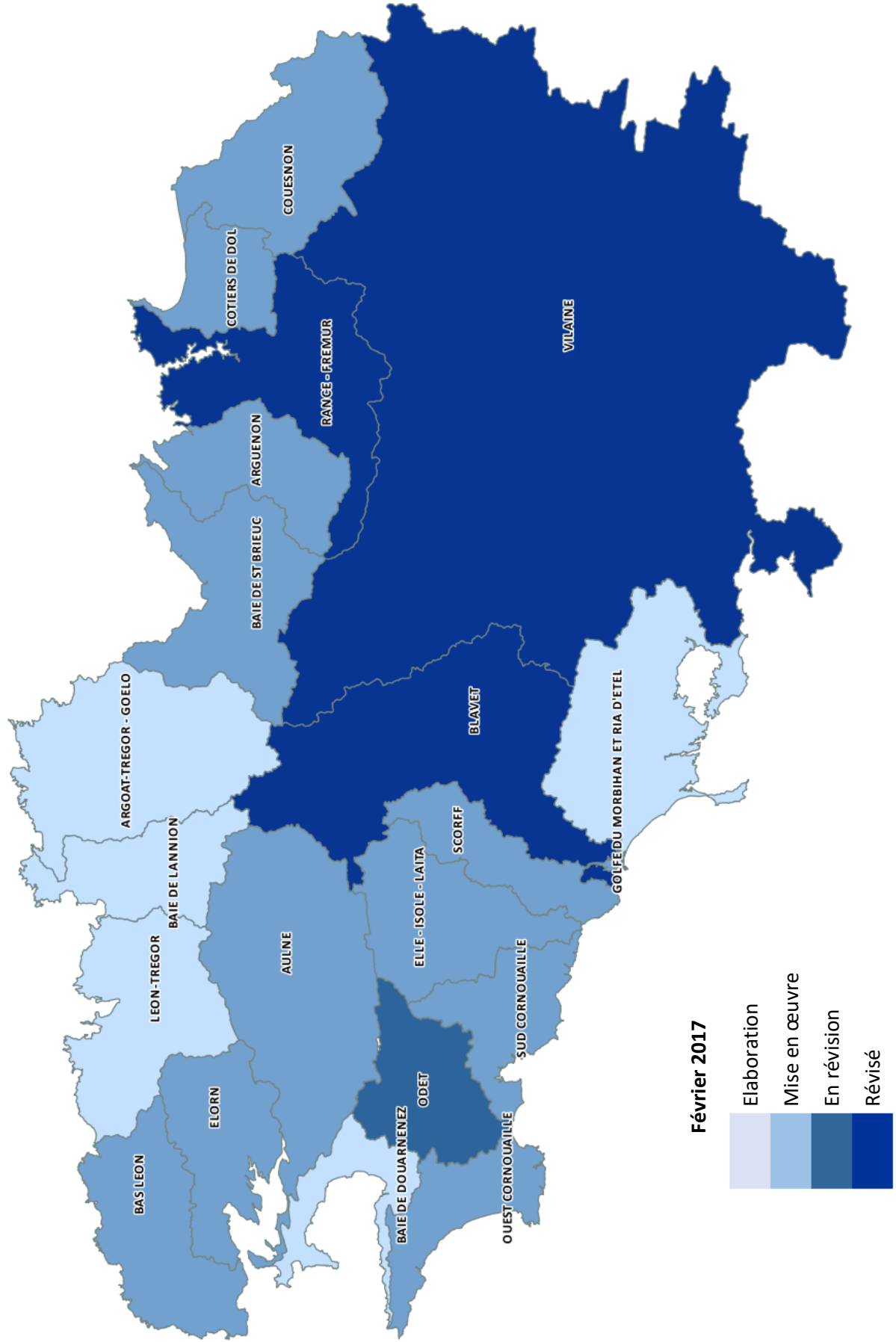
Président de CLE : **Michel DEMOLDER**

Coordination SAGE : **Jean-Pierre ARRONDEAU**

SAGE	PRÉSIDENTS DE CLE	STRUCTURES PORTEUSES	CONTACTS	PAGE
Argoat - Trégor - Goëlo	Thierry BURLLOT	PAYS DE GUINGAMP	sageatg@paysdeguingamp.com www.paysdeguingamp.com	7
Arguenon Baie de la Fresnaye	Daniel BARON	SYNDICAT MIXTE ARGUENON - PENTHIEVRE	smap.pleven@wanadoo.fr www.smap22.fr	8
Aulne	Armelle HURUGUEN	EPAGA	nathalie.bernard@epaga-aulne.fr www.sage-aulne.fr	9
Baie de Douarnenez	Paul DIVANAC'H	ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ	sagebaiedouarnenez@epab.fr www.sagebaiededouarnenez.org	10
Baie de Lannion	Jean-Claude LAMANDE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LANNION TRÉGOR	lucie.chauvin@lannion-tregor.com http://sage-baie-lannion.fr	11
Baie de Saint-Brieuc	Jean-Luc BARBO	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE SAINT BRIEUC	sage@pays-de-saintbrieuc.org www.pays-de-saintbrieuc.org	12
Bas-Léon	Pierre ADAM	SYNDICAT MIXTE DU BAS LÉON	sage.bas-leon@orange.fr	13
Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	Christophe FAMBON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS CÔTIERS DE LA RÉGION DE DOL DE BRETAGNE	sage_bcdol@yahoo.fr www.sage-dol.fr	14
Blavet	Roger THOMAZO	SYNDICAT MIXTE DU SAGE BLAVET	annie.leluron@sage-blavet.fr www.sage-blavet.fr	15
Couesnon	Joseph BOIVENT	SYNDICAT MIXTE DU SAGE COUESNON	sylvie.le-roy@sage-couesnon.fr www.sage-couesnon.fr	16
Elle, Isole, Laïta	Daniel LEBRAS	SYNDICAT MIXTE ELLE, ISOLE, LAÏTA	romain.suaudeau@quimperle-co.bzh www.smeil.fr	17
Elorn	Francis GROSJEAN	SYNDICAT DU BASSIN DE L'ELORN	sage.elorn@wanadoo.fr www.syndicat-bassin-elorn.fr	18
Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel	Ronan LE DELEZIR	SYNDICAT MIXTE DU LOCH ET DU SAL	syndicat-loch.sal@orange.fr www.smls.fr	19
Léon-Trégor	Stéphane LOZDOWSKI	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU HAUT LÉON	sageleontregor@orange.fr https://syndicat-haut-leon.fr	20
Odet	Georges Philippe FONTAINE	SIVALODET	anne-sophie.blanchard@mairie-quimper.fr www.sivalodet.fr	21
Ouest Cornouaille	Thierry MAVIC	SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE	ouesco@gmail.com www.ouesco.fr	22
Rance-Frémur Baie de Beausais	Dominique RAMARD	SMP SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS	cle.rance@orange.fr www.sagerancefremur.fr	23
Scorff	Jo DANIEL	SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF	direction-syndicat-scorff@orange.fr www.syndicat-scorff.fr	24
Sud Cornouaille	Roger LE GOFF	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS	melanie.branellec@cca.bzh http://sage-sud-cornouaille.fr	25
Vilaine	Monsieur Michel DEMOLDER	INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE	Jean-Pierre.Arrondeau@eptb-vilaine.fr www.sagevilaine.fr	26

SAGE	CLE	Superficie du bassin	Etat d'avancement du SAGE	
Argoat - Trégor - Goëlo	50 membres	1530 km ²	Elaboration	
Arguenon Baie de la Fresnaye	42 membres	700 km ²	Mise en œuvre	
Aulne	65 membres	1892 km ²	Mise en œuvre	
Baie de Douarnenez	42 membres	393 km ²	Elaboration	
Baie de Lannion	50 membres	678 km ²	Elaboration	
Baie de Saint-Brieuc	56 membres	1110 km ²	Mise en œuvre	
Bas-Léon	36 membres	900 km ²	Mise en œuvre	
Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	54 membres	453 km ²	Mise en œuvre	
Blavet	50 membres	2140 km ²	Révisé	
Couesnon	59 membres	1130 km ²	Mise en œuvre	
Elle, Isole, Laïta	40 membres	917 km ²	Mise en œuvre	
Elorn	48 membres	726 km ²	Mise en œuvre	
Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel	50 membres	1330 km ²	Elaboration	
Léon-Trégor	44 membres	1060 km ²	Elaboration	
Odet	40 membres	715 km ²	En révision	
Ouest Cornouaille	40 membres	558 km ²	Mise en œuvre	
Rance-Frémur Baie de Beausais	59 membres	1336 km ²	Révisé	
Scorff	36 membres	585 km ²	Mise en œuvre	
Sud Cornouaille	42 membres	594 km ²	Mise en œuvre	
Vilaine	76 membres	10 995 km ²	Révisé	

Etat d'avancement des SAGE de Bretagne



Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Conception :

Sylvia PELLEAU – APPCB

Avec la participation financière :

AELB
Région Bretagne
Structures porteuses des SAGE



Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne – APPCB

Zone de Kermarec, BP 43 - 56150 BAUD

Tél. : 06.03.60.30.19 - Mail : appcleb@gmail.com

www.appcb.fr